

Publié le 29 octobre 2014

Petite enfance : Les Epl s'organisent

Alors que les nouveaux rythmes scolaires ont modifié le fonctionnement des écoles, des collectivités locales développent des Epl capables de répondre aux besoins en matière d'accueil des enfants et d'activités périscolaires. Généralement créées sous forme de Sociétés publiques locales, elles sont un atout dans la politique des territoires en faveur de la petite enfance.



La nouvelle organisation du temps scolaire a bouleversé l'organisation des écoles primaires et les habitudes des enfants comme des parents. Des collectivités locales avaient anticipé cette évolution en développant des Spl capables d'apporter des solutions, mais aussi d'optimiser et de mutualiser les moyens en place pour mieux maîtriser les coûts. L'instauration de la semaine de 4 jours et demi de classe dans toutes les écoles publiques depuis début septembre a en effet entraîné la création d'activités périscolaires qui ont un coût important pour les communes. L'Association des maires de France (AMF) l'estime en moyenne à 150 euros par enfant et par an.

La problématique est particulièrement délicate dans les « petites » communautés de communes dont les villes disposent d'un budget limité. Pour faire face, Coglais Communauté (11 800 habitants), en Ille-et-Vilaine, a par exemple recruté en 2013 une chargée de mission pour lancer le dialogue avec les parents et les écoles, et analyser leurs besoins, tout en créant une [Spl dédiée aux services à la famille](#). Certaines de ses fonctions supports ont été mutualisées avec celles d'une Spl constituée en 2011 pour le centre aquatique de l'intercommunalité.

Une évolution des besoins de la société

Autre illustration, dans le Haut-Rhin où la communauté de communes Porte de France Rhin Sud (7

000 habitants) a créé la [Splea](#) (Société publique locale enfance et animation). En gérant depuis janvier 2014 l'ensemble des animations périscolaires et des crèches du territoire, cette Spl est devenue le nouveau fer de lance de la politique locale en matière de petite enfance.

La rationalisation des structures pour les enfants à travers des Epl répond aussi à de nouveaux besoins liés à la transformation de la société. La flexibilité croissante des horaires de travail, et l'accroissement du taux d'activité des femmes et du nombre de familles monoparentales, ont entraîné la nécessité de développer de nouvelles structures d'accueil de type garderie et crèche. A Saint-Paul de La Réunion, la croissance démographique est venue amplifier la problématique. La [Spl Ti baba](#) a été spécialement créée en 2013 par la commune pour s'occuper de structures auparavant en gestion communale, dont la double crèche de l'Etang, et deux micro-garderies.

Par Marie-Anne RAMAZZINA